

Le mot du Maire

Groupe scolaire, l'évolution :

Lors de la dernière séance du 24 mai, le conseil municipal a pris deux importantes décisions permettant au projet d'avancer. Mais avant de poursuivre, je pense, qu'il est bon de rappeler l'enjeu et les conditions pour y arriver. Andlau est maintenant reconnu comme un bourg intermédiaire dans les documents de la communauté de communes. Cela peut paraître peu de chose aux yeux de certains, mais cette reconnaissance des 19 autres communes n'était pas innée car d'autres communes assez proches de la taille d'Andlau auraient pu revendiquer un positionnement similaire. Pour consolider notre statut de bourg intermédiaire, il est nécessaire d'assumer ce rôle en remontant et en stabilisant sa population. Les trois petits lotissements qui sont en cours de réalisation permettront à terme de dépasser durablement les 1 900 habitants. Ce n'est pas suffisant, et c'est pour cela que la zone du Pflaenzer a été identifiée comme une zone d'aménagement à court terme. J'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement. Pourquoi ce point essentiel de 2000 habitants consolidés. Comme je l'avais déjà évoqué, ce serait le seuil qui semble être reconnu pour être commune de rattachement s'il devait un jour être créé une commune nouvelle. Nous n'en sommes pas là, mais il faut le prévoir car les gouvernements successifs l'envisagent de plus en plus. Vous aurez compris que ce pôle de rattachement entraînera aussi le regroupement scolaire, qui est de plus en plus d'actualité et dont on parle depuis des années, ainsi que tout ce qui est complémentaire tel que les services à l'enfance, etc. Pourquoi ne pas investir dans l'existant ? Cette question revient régulièrement et le conseil municipal l'a tranché définitivement. En effet, le bâtiment de l'école primaire n'est conforme en aucun point de vue, il est inadapté aux bonnes conditions de l'éducation scolaire moderne, et en aucun, cas évolutif par rapport aux perspectives législatives dont les contours se dessinent de plus en plus précisément. L'école maternelle est un bâtiment du début des années cinquante, construit sur un programme national, à une époque où l'urgence était de trouver un lieu d'accueil pour les tout-petits et dont les questions énergétiques ou autres détails de conditions de vie des élèves n'étaient pas d'actualité. Cette école implantée au milieu du parc de l'Abbaye, est une verrue bloquant tout projet d'aménagement de ce secteur tel qu'un parc, un accès sécurité pompier ou l'extension de l'EHPAD. Ce dernier à vocation d'être le chef-lieu de l'ensemble des établissements du piémont. Je suis peut-être un peu prétentieux, mais nous y travaillons avec la direction. Le coût de l'ensemble des travaux a été évalué à près de 3 millions d'euros sans extension ni adaptation possible dans l'avenir. La durée des travaux est évaluée à 24 mois au minimum et pendant ce temps, les élèves camperaient dans des bâtiments modulaires provisoires pour 350 000 € supplémentaire. Autant le bâtiment de l'école maternelle n'a pas vocation d'être pérennisé, autant l'ancienne église qui fait office d'école primaire pourrait avoir une destinée plus noble, et dès à présent des idées d'utilisation futures sont évoquées pour donner au centre-ville encore plus d'attraction. Nous n'en sommes pas là non plus.

Cette question étant tranchée, nous devons nous tourner vers le projet du futur groupe scolaire et zone de loisirs et de sport. L'étude de faisabilité après une longue maturation est terminée, et si même de nombreuses questions de détail subsistent, et qui seront traitées lors de l'établissement du programme, il faut maintenant poursuivre l'étude jusqu'au projet architectural.

Mais comment allons-nous payer tout cela ? Dans un premier temps, nous avons pris en compte, avant même que les lois des finances successives nous contraignent notre budget, de réduire nos besoins de fonctionnement. Encore cette année, nous avons réduit de près de 8 % nos prévisions de dépenses ramenant au plus bas le budget communal depuis 10 ans le tout sans augmenter les impôts. Pourquoi je force le besoin d'effort ? C'est simplement pour préserver une capacité d'investissement malgré la charge financière que fera peser le projet scolaire. Le levier fiscal reste également un moyen disponible sans pour autant écraser nos contribuables. Les nouvelles dispositions d'investissement de la région et du département permettent de les intégrer au plan de financement mais aux conditions d'entrer dans le champ de l'intérêt territorial et non plus communal. Mes dernières rencontres avec ces institutions me donnent bon espoir d'une participation et d'une forte implication. Dans notre plan de financement et pour soulager la charge financière future, nous avons prévu de nous séparer de notre bien à Strasbourg. Cet immeuble qui nous avait été légué par Mlle Materne, arrive maintenant à bout de souffle et nécessiterait une restructuration complète au point d'être insalubre pour certains appartements. Notre gestionnaire nous demande expressément d'intervenir et de prévoir de gros

travaux. Là aussi, l'estimation que nous avons pu recueillir tourne autour de deux millions d'euros de travaux urgents. Je le rappelle souvent, que nous aurons aussi à soutenir le CCAS dans son projet de restructuration complète des immeubles Stoltz. Chacun comprendra qu'il n'est pas possible d'investir partout et encore moins dans des projets immobiliers hors de la commune. Pour cela, et en toute connaissance de cause, le conseil municipal a pris la décision de vendre ce bien qui est devenu une charge supplémentaire pour la commune. Cette décision permettra de mettre en œuvre le plan de financement du projet groupe scolaire, loisir et sportif du secteur Haselmatt. C'est très ambitieux et une lourde responsabilité qui pèse sur les épaules du conseil municipal. *Je voudrais en toute sincérité souligner le courage de ce conseil municipal.* Nous ferons et prendrons les décisions à venir non pas pour plomber l'avenir de la commune, mais pour lui donner et renforcer la place de bourg intermédiaire que nous revendiquons depuis des années.

Fabien BONNET

Maire.

Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 24 mai 2018

Sur convocation légale en date du 16/05/2018,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 15 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés :

M. Etienne Jund donne procuration à Mme Monique LAUFFENBURGER

M. Matthieu SCHLOSSER donne procuration à M. Emmanuel STIEGLER (absent, procuration nulle)

Mme Sabine WINE donne procuration à Mme Laurence OPPERMANN

Emmanuel STIEGLER donne procuration à M. Thierry Frantz

Ordre du jour

- 1) P.V de la réunion du 24.05.2018.
- 2) Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain Du Territoire d'action Sud.
- 3) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence
Par le Centre de Gestion du Bas-Rhin
- 4) Adoption du régime des astreintes suite à la validation du projet par le CDG67.
- 5) Examen du projet de mise en conformité de l'ERP Crédit Mutuel situé à Andlau.
- 6) Examen de la demande de subvention de M. HIGEL Gérard pour la pose de tuiles plates.
- 7) Rapport d'activité 2017 du SDIS 67.
- 8) Etude de faisabilité du projet « zone ue groupe scolaire et préscolaire ».
- 9) Vente de l'immeuble situé au 13 rue Finkmatt à Strasbourg.
- 10) Divers et communications.

Préambule :

- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.
- M. le Maire rappelle qu'il est indispensable de vérifier si la personne à qui, on souhaite donner procuration, sera bien présente à la séance du conseil.

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 22.03.2018

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 22.03.2018, propose au conseil son adoption.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22.03.2018.

Point 2) Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Le maire explique que les contrats de territoire ont disparu et sont remplacés par le contrat départemental de développement. Les projets retenus sont d'ordre d'infrastructures départementales routières, et ceux qui ont un intérêt général sur le territoire c'est-à-dire sur plusieurs communes.

Pour exemple la bibliothèque prévu dans le projet « zone ue », rayonne sur plusieurs communes, il s'agit de ce type de projet qui seront financer dans ce cadre.

Le maire précise également qu'il était possible de demander le financement, pour le carrefour « St André » cependant, ce dernier est accordé qu'une seule fois. Il semble plus judicieux de le demande pour le projet « zone ue ».

Exposé des motifs et proposition de délibération :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- *D'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :*
 - *les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;*
 - *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;*
 - *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante*

- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

Point 3) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Les contrats de mutualisation concernant la complémentaire santé arrivent à terme fin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la procédure de passation d'une Convention de mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin concernant la complémentaire Santé.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur les fourchettes de participation brutes annuelles par agent concernant les risques santé et prévoyance, sachant que le Maire s'est vu tenu de faire une proposition préalable qu'il a définie comme suit :

- Santé complémentaire : fourchette de participation brute annuelle par agent.
En 2018 nous sommes à 387€ de prise en charge annuelle par agent, à savoir que ce montant est indexé sur le PMSS.

La grande inconnue reste le coût total mensuel à la charge de l'agent, ce qui résultera de cette mise en concurrence à grande échelle.

Le Conseil Municipal sera à nouveau consulté à cet effet au moment de la présentation des résultats par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive [2004/18/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du

VU l'exposé du Maire;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu

après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- fourchette de participation brute annuelle par agent

En 2018 nous sommes à 387€ de prise en charge annuelle par agent, à savoir que ce montant est indexé sur le PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale).

Point 4) Adoption du régime des astreintes suite à la validation du projet par le CDG67

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un régime d'astreinte pour la protection juridique des agents qui doivent intervenir en dehors de leur temps de travail. Les astreintes seront mises en place pour le déneigement, les interventions urgentes sur la voirie, l'eau et l'assainissement ainsi que la sécurisation des bâtiments en cas de sinistre. Il sera mis en place un planning connu des élus et des agents. L'astreinte permet également, de gratifier les agents au niveau financier, car les heures supplémentaires ne pouvaient être payées et n'étaient, souvent, pas récupérées. Les agents, en astreinte, interviennent chacun par rapport à leur champ de compétence. Monsieur le maire précise que ce n'est pas un service de secours, et que les citoyens doivent continuer de joindre les services de secours en cas de problème.

Le comité technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin, a émis un avis favorable au projet. Il convient au Conseil Municipal d'examiner le projet et d'accorder ce régime.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ANDLAU

Après en avoir débattu :

Vu :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 87 ;
- le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale (article 5) ;
- le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
- le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale

- le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 mars 2018

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'organiser, dans l'intérêt du service, la mise en œuvre des astreintes au sein des services,

L'autorité territoriale propose d'organiser les astreintes du personnel comme suit

I. Les astreintes de la filière technique

Il existe 3 types d'astreinte pour la filière technique (les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes catégories, le dernier concernant exclusivement les personnels d'encadrement) :

- **Définition de l'astreinte d'exploitation :**

Avoir l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Pour la Commune d'Andlau l'astreinte est organisée pour répondre principalement aux quatre cas décrit ci-dessous en cas de situation d'urgence :

1 - Le déneigement des voies ;

2 - La voirie ;

3 - L'eau et l'assainissement ;

4- La mise en sécurité des bâtiments communaux lors de la survenance de tout évènement imprévu et imprévisible sur le territoire de la collectivité (incendies, inondations, etc.). Cette mise en sécurité se fait en lien avec les services de secours concernés et lors de location des salles communales.

Le type d'astreinte mis en place sur la collectivité est une astreinte d'exploitation.

II. Le régime des astreintes

1/ Cas de recours à l'astreinte et modalité d'intervention

Les agents interviennent sur appels du SDEA ou de Monsieur le Maire pour les interventions liées à l'eau et maintenance diverses.

Lors du déneigement, ils interviennent lorsque les routes ne sont plus praticables et mettent en danger la sécurité.

Les interventions pour la sécurité et/ou la maintenance des salles communales s'effectuent lors de l'appel du locataire.

2/ Modalité d'organisation

Lors de période de déneigement, l'ensemble de l'équipe technique, à savoir M. Da Silva, M. VOGELEISEN, M. GRUSSENMEYER, M. ZIMMERMANN, M. EHRET, doivent intervenir.

La période de déneigement est fixée du 01.11 au 01.04 de chaque année, dès lors que les routes sont enneigées et nécessitent d'être dégagées.

Pour les autres interventions, l'astreinte a lieux toute l'année et définis comme suit :

Durant la semaine de travail l'intervention peut avoir lieu après et avant la prise de service.

Pour Monsieur VOGELEISEN : LUNDI AVANT 7H30 et après 17H00

MARDI AVANT 7H30 et après 17H00

MERCREDI AVANT 7h15 et après 12H00

JEUDI AVANT 7H30 et après 17H00

VENDREDI AVANT 7h15 et après 12H00

Pour Monsieur DASILVA : LUNDI AVANT 7H30 et après 16h00

MARDI AVANT 7H30 et après 16h00

MERCREDI AVANT 7h15 et après 16h00

JEUDI AVANT 7H30 et après 16h00

VENDREDI AVANT 7h15 et après 16h00

Durant le week-end, l'intervention peut avoir lieu en journée et en nuit :

A savoir samedi- dimanche durant toute la journée et la nuit.

Moyens matériels à disposition :

Les agents disposent d'un véhicule de la commune, d'un téléphone portable, de l'ensemble des clés nécessaires et des outils adaptés à l'intervention.

3/ Modalités de rémunération ou de compensation

Le temps d'astreinte (hors interventions) fait l'objet d'une indemnisation réglementaire fixée par référence au dispositif en place au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

L'astreinte d'exploitation qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50 %.

Indemnités d'astreinte (filière technique)

Le temps d'astreinte (hors interventions) fait l'objet d'une indemnisation réglementaire fixée par référence au dispositif en place au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

L'astreinte de sécurité ou d'exploitation qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50 %.

Montants de référence au 17 avril 2015 :

PERIODE D'ASTREINTE	Astreinte d'exploitation brut
Semaine d'astreinte complète	159.20 €
Astreinte de nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8.60 €/ astreinte
Astreinte de nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10.75 €/ astreinte
Samedi ou journée de récupération	37.40 €/astreinte
Dimanche ou un jour férié	46.55 €/astreinte
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116.20 €/ week-end

Indemnités d'intervention (filière technique)

Le temps passé en intervention donne lieu au versement d'I.H.T.S (heures supplémentaires) selon le barème et les plafonds réglementaires, sur présentation des justificatifs (relevé ou compte-rendu d'intervention) ou à l'octroi d'un repos compensateur.

4/ Les emplois concernés

Lister les personnels concernés par le dispositif d'astreinte : service(s) et grade ou emploi

DASILVA Philippe, ASVP, pour le déneigement, le service d'eau et de sécurité

VOGELEISEN Éric, Chef de l'équipe technique, pour le déneigement, le service d'eau et de sécurité

GRUSSENMEYER Jean Georges pour le déneigement et les interventions électriques ponctuelles

EHRET Thierry pour le déneigement

ZIMMERMANN Nicolas pour le déneigement

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde

- 1. de mettre en place à compter du 01.06.2018.** des astreintes dans les conditions détaillées ci-dessus,
- 2. précise** que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
- 3. d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'indemnité d'astreinte au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions

individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

Point 5) Examen du projet de mise en conformité de l'ERP Crédit Mutuel situé à Andlau

Monsieur le Maire propose d'examiner la demande de mise en conformité émise par les responsables de l'ERP Crédit Mutuel à Andlau.

Il explique que les ERP, depuis plusieurs années, doivent se mettre en conformité pour accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR).

La commission départementale d'accessibilité n'a pas donné la dérogation au crédit mutuel d'Andlau pour l'accueil des PMR, de ce fait, le crédit mutuel a fait une proposition d'avant-projet qui implique des dépenses importantes que la direction régionale ne souhaite pas engager, ce qui aura pour conséquence la fermeture de l'agence à court terme.

Monsieur le maire, pour éviter toute tentative de fermeture a obtenu du Crédit Mutuel une nouvelle proposition sécurisée et moins coûteuse mais impliquant une propriété privée de la commune.

Dans ce projet, il s'agit de mettre à disposition une partie de l'espace propriété de la commune située devant l'agence. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public avec une redevance annuelle. Selon la demande des conseillers, une clause spécifique de remise en état est à prévoir. Le maire répond que c'est la réglementation qui s'applique lors de mise à disposition temporaire.

Les conseillers soulèvent le problème du stationnement, car le projet présenté supprime les places de stationnement devant le crédit mutuel. Le Maire répond, qu'il est possible de préserver au moins une place et que des possibilités de stationner sont disponible à moins de 50m. Des conseillers estiment qu'il faudrait être plus répressif dans ce secteur et qu'il faudrait passer les zones bleues en stationnement permanent. Le maire répond que c'est plus facile à dire qu'à faire, car les commerces demandent plus de rotation des stationnements tandis que d'autres pensent le contraire. En tout cas, le système mis en place, sans être parfait, permet de répondre au mieux à la problématique de stationnement.

Après délibération, à trois abstentions, et un vote contre (Marie-Claude Canaux)

Le conseil municipal :

Autorise le crédit mutuel à implanter la rampe sur le domaine public, avec une convention d'occupation du domaine public basée sur le montant de la redevance fixée par le conseil municipal.

Point 6) Examen de la demande de subvention de M. HIGEL Gérard pour la pose de tuiles plates

M. le Maire fait état de la demande de subvention réceptionnée en mairie :

- M. HIGEL Gérard 30 rue Maréchal Joffre.

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de subvention concernant la couverture en tuile mécanique accordé par l'architecte des bâtiments de France. Or la délibération en cours ne prend en compte que la tuile plate de type « biberschwantz ».

Pour des raisons techniques de mise en œuvre sur des charpentes non prévues pour le poids de tuiles posées en écailles, les architectes des bâtiments de France (ABF), autorisent des tuiles mécaniques doubles cote de type tradi 12 par exemple.

Monsieur le Maire estime que les subventions pourraient être étendues aux tuiles autorisées par l'ABF et sollicite l'avis du conseil.

Après débat, le conseil n'est pas d'avis d'étendre la subvention. Le maire précise qu'il faudra alors appliquer cette décision à l'ensemble des demandes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Rejeter la demande
- Maintenir la délibération antérieure

Point 7) Rapport d'activité 2017 du SDIS 67

Le Maire fait le compte-rendu du rapport d'activité du SDIS67 et précise que les pompiers d'Andlau font partie du corps de pompier étant les plus actifs.

Ce rapport est à la disposition des conseillers et du public pour consultation.

Point 8) Etude de faisabilité du projet « Zone UE- groupe scolaire et périscolaire »

M. le Maire fait état de l'avancement du projet « Zone UE groupe scolaire et périscolaire » en présentant les nouvelles études élaborées par MP Conseil.

L'étude a été reprise en prenant en compte toute la partie complémentaire/aménagement demandée lors des réunions précédentes.

L'étude de faisabilité est bien aboutie, il y a eu un schéma global complet et précis, traitant des questions techniques, financières, en prenant en compte les avis des personnes concernées et associées à l'étude. La dernière version de l'étude n'a pas suscité de questions supplémentaires et qu'il n'y a pas eu de retour dans ce sens.

Le Maire précise que la phase de programmation ne pourra débuter qu'après la validation de l'étude de faisabilité et propose de valider cette phase de l'étude et d'engager la programmation pour faire évoluer le projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

Valide l'étude de faisabilité

Autorise le Maire à procéder au lancement de la programmation

Point 9) Vente de l'immeuble situé au 13 rue Finkmatt à Strasbourg

Monsieur le Maire expose l'avancement du dossier de l'immeuble au 13 rue Finkmatt à Strasbourg, et propose aux conseillers de débattre de la vente. La vente de ce bien a été souvent abordée par le passé pour diverses raisons, en particulier l'état de vétusté de l'immeuble qui nécessite maintenant, soit de le rénover de fond en comble soit de le vendre en l'état. Pour la rénovation de cet immeuble, il a été estimé un besoin d'investissement de l'ordre de 1.8M€ à 2M€ avec un espoir de retour sur investissement de 30 ans minimum. M. le maire estime qu'il serait judicieux, compte tenu du besoin de financement du projet groupe scolaire, de se dessaisir de ce bien pour consolider les biens sur la commune. M. le maire rappelle que les deux immeubles rue Stoltz seront également à rénover à court terme et que la commune sera sans doute appelée à aider le CCAS dans cet investissement lourd.

Une première consultation d'estimation a permis de valoriser le bien. Il est à présent nécessaire de faire un appel d'offre public afin d'officialiser le projet de vente.

L'immeuble est un legs de Mme Mattern, cependant sa mémoire continuera d'être honorée par la rue qui porte son nom et de se souvenir d'elle lors de la réalisation du projet scolaire.

M. le précise également que la décision de vente définitive reviendra au conseil municipal et qu'il n'interviendra que lorsque la décision de poursuivre l'étude du groupe scolaire sera prise.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à une voix contre (Michel Seyfrid) et deux abstentions, de :

- **charger** le maire de faire un appel d'offre pour procéder à la vente.
- **d'organiser** une commission spéciale d'ouverture des offres.
- **signer** tout document relatif à l'appel d'offre.

Point 10) Divers et communication

- Le relais téléphonique de l'abbatiale ne fonctionne pas bien car les prestataires effectuent des travaux de transformation pour la 5G. Il s'agit de l'entreprise Bouygues et non pas Orange, qui opèrent à ces modifications.
- Monsieur le Maire et les adjoints ont participé à une réunion avec les représentants d'ENEDIS et d'Électricité de Strasbourg au sujet du compteur Linky.
- Monsieur le Maire fait part de la démission de la présidente du conseil de fabrique, Madame Raymonde Bianchi et demande que cette information ne soit pas commentée pour l'instant.
- De nouvelles directives européennes ont changé les conditions et les niveaux de détection du gaz « Radon ». Bien que les deux départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin) ne soient que faiblement concernés, le Maire propose de procéder à des tests de présence et de mesure de niveau dans les écoles et à la mairie. Pour ce faire, M. le maire propose d'acquérir les capsules de prélèvement et de les faire installer dans les bâtiments concernés. Après quoi elles seront envoyées dans un laboratoire agréé pour analyse. Les résultats vous seront bien entendu communiqués.
- La société Free mobile va s'installer au niveau du relais du « Rehstall », ce qui aura pour effet d'augmenter l'offre commerciale et en même temps mieux couvrir la vallée.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21 : 32

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Voici les nouveaux horaires de la ligne scolaire 385 à compter du 01 septembre 2018



Ligne scolaire 385 Le Hohwald Barr

sept-18

Commune	Point d'arrêt	Immjv--	Immjvs-	Immjv--
LE HOHWALD	Parc aventure	06:20	07:19	
	Zundelkopf	06:21	07:20	
	Route du Kreuzweg	06:23	07:22	
	Aérium	06:24	07:23	
	Centre	06:29	07:27	
	Vallée	06:31	07:29	
ANDLAU	route du Hohwald	06:38	07:36	
	rue du Marechal Joffre	06:40	07:38	
	Mairie	06:41	07:39	07:39
	rue de la Commanderie	06:42	07:40	07:40
MITTELBERGHEIM	route des Vins	06:45	07:43	07:43
BARR	Gare	06:50	07:48	
	Cité scolaire		07:55	07:55

Commune	Point d'arrêt	-m-	-m-	-s-	lm-jv-	lm-jv-	Immjv--
BARR	Cité scolaire	12:10	12:10	12:10	17:15	17:15	
	Gare	12:18		12:15	17:20		18:33
MITTELBERGHEIM	route des Vins	12:21	12:18	12:18	17:25	17:25	18:38
ANDLAU	rue de la Commanderie	12:24	12:21	12:21	17:28	17:28	18:41
	Mairie	12:25	12:22	12:22	17:29	17:29	18:42
	rue du Marechal Joffre	12:28		12:23	17:30		18:43
LE HOHWALD	route du Hohwald	12:28		12:25	17:32		18:45
	Vallée	12:35		12:32	17:39		18:52
	Centre	12:37		12:34	17:41		18:54
	Aérium	12:41		12:38	17:45		18:58
	Route du Kreuzweg	12:42		12:39	17:46		18:59
	Zundelkopf	12:44		12:41	17:48		19:01
	Parc aventure	12:45		12:42	17:49		19:02

Correspondance en gare de Barr avec les TER vers et en provenance de Sélestat, Obernai, Molsheim Strasbourg

Le samedi, seul le lycée de Barr fonctionne



" Pour l'Alsace, je donne mon avis ! "

Rendez-vous sur le site internet

www.expressioncitoyenne.alsace

Ou écrivez-nous sur papier libre

Conseil Départemental du Bas-Rhin
Expression Citoyenne pour l'Alsace
Place du Quartier Blanc
F-67964 Strasbourg cedex 9



Direction de la Communication CD Bas-Rhin - CD Haut-Rhin / Mars 2018

Déjections canines

En tant que détenteur d'un animal de compagnie, vous avez obligation de ramasser ses déjections canines sur la voie publique (arrêté municipal 5/2009). Pour rappel, des sachets sont gracieusement mis à disposition à la Mairie et la contravention est de 68€. En outre, vous êtes prié de mettre les sachets fermés dans la poubelle et non dans la rivière ou dans les bacs à fleurs. Merci de respecter le travail des ouvriers communaux ainsi que votre environnement. Par ailleurs, nous vous informons que le terrain de foot n'est pas une sanisette pour chiens.

Bricolage et entretien extérieur

Il est autorisé d'utiliser des engins bruyants pour divers travaux :
en semaine de 9 heures à 12 heures et de 13 h30 à 19 h30, le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ainsi que **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Merci de bien vouloir respecter ces horaires dans un souci de bien vivre ensemble.

COMMUNIQUE

INSTITUTION MERTIAN

8, rue de la Commanderie
B.P. 11 - 67140 ANDLAU
Tél. 03 88 58 57 00 - Fax 03 88 08 99 80



Journée portes ouvertes le 23 juin 2018 à l'institution Mertian.

N'hésitez pas à vous y rendre pour découvrir
l'ensemble de l'institution.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter
l'institution Mertian au 03.88.58.57.00

Focus sur la Journée des Dys en Alsace

LA journée dédiée aux troubles des apprentissages ou troubles Dys :

Dyslexie, Dysphasie, Dyspraxie...

Co-organisée par nos trois associations locales (APEDA –pour la dyslexie,
Dyspraxie France Dyspraxie et Avenir Dysphasie Alsace), elle permet chaque année
de sensibiliser professionnels et grand public à ces troubles.

12^{ème} édition le samedi 13 octobre 2018,

au CCI Campus, 234 avenue de Colmar, Strasbourg, de 9h à 18h00,

sur le thème : "Vivre avec un trouble Dys".

Au programme

des stands d'information ; des démonstrations ; 4 ateliers ; 2 conférences :

➤ L'évolution du concept de dys : impact sur les diagnostics et les prises en charge

Dr Michèle Mazeau, médecin de rééducation MPR, pratiquant la neuropsychologie infantile, DYS & TSA

➤ Constellation des Dys et accompagnement des familles

*Mme Céline Clément, professeure en psychologie et sciences de l'éducation/ESPE de
l'Académie de Strasbourg – Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et
de la Communication, EA 2310*

Journée nationale des DYS
// Dyslexie, dysphasie, dyspraxie...

Fédération française des Dys

Vivre avec un trouble Dys

7 Reconnaissance
8 Bienveillance
9 Estime de soi

6 Formation

4 Inclusion
5 Adaptation

3 Orientation

2 Diagnostic

1 Repérage

SAMEDI 13 OCTOBRE 9H - 18H

CCI Campus/
Pôle Formation
Strasbourg - Meinau

2 CONFÉRENCES
Dr M. Mazeau 9H30
C. Clément 15H

Je m'inscris sur
www.dys-alsace.com

Ateliers
Démonstrations
Table ronde

www.dys-alsace.com • <https://www.facebook.com/JDDAlsace/>

2e/Adulte participation solidaire
AVENIR DYSPHASIE ALSACE
afsa Alsace
CSI Collectif pour l'Inclusion Scolaire Interuniversitaire

2018_JDD_Affiche_A4-OK.indd 1 17/05/2018 20:48

EMPLOI

Le Garage DURRMANN à ANDLAU, agent Peugeot et Fendt, recherche un mécanicien H/F et un(e) apprenti(e) mécanicien afin de renforcer son équipe.

Vous êtes rigoureux et dynamique, vous avez le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe et l'envie de vous épanouir au sein d'une structure familiale ? Alors transmettez nous votre CV et lettre de motivation à l'adresse info@garage-durrmann.fr ou prenez RDV pour un entretien au 03.88.08.11.70.



FESTIVITES

 **L'ECOLE DE MUSIQUE D'ANDLAU** 
présente

ANDLAU FÊTE LA MUSIQUE

PARC RICHMOND

**Jeudi
21
JUIN
19h00**

GRILLADES **GATEAUX
BUVETTE**

LES Z'ACCORDS D'ELÉON
GROUPE ROCK / GROUPE JAZZ
PETITE HARMONIE
PARTICIPATION DES ÉLÈVES DE L'EMA

L'association Les Amis de l'hôpital Stoltz-Grimm organise dans le parc de la maison de retraite sa traditionnelle

Fête du Feu de la Saint Jean

Samedi le 23 juin à
partir de 19 heures

Tartes
flambées
Grillades
Pâtisseries
Tombola
Bal champêtre

Venez découvrir
notre nouveau
bûcher à thème



L' Association INDRA vous invite à participer à sa soirée les RATSCH avec Jean – Marie ARRUS et Jean – Philippe PIERRE .

La soirée soutient l'aide au financement d'un chien d'accompagnement pour un enfant handicapé.

Petite restauration et buvette sur place

Les billets sont en vente au bureau de TABAC d' ANDLAU

JM Organisation et l'Association INDRA présentent

Un spectacle
de et avec

JEAN-MARIE ARRUS & JEAN-PHILIPPE PIERRE

18 €

LES RATSCH

ANDLAU
SALLE DES FETES
SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 - 20H30

Places assises non numérotées - Buvette et petite restauration
Réservations :
LECLERC SELESTAT / LECLERC OBERNAI / TABAC ANDLAU / FACE B DE l'association / WEEZEVENT

Programme Centre de Loisirs

« les Récréapats »

De l'association les Filopat's

Horaires et Tarifs :

Ouverture : 8 H 00
Fermeture : 18 H 00

Vacances	QF<500	501>QF>700	QF>701
5 jours avec repas + goûter 16h compris	80 €	85 €	90 €

+ cotisation annuelle de 13 euros par famille

Modalités d'inscriptions :

Pour valider l'inscription, il est impératif de joindre les pièces suivantes :

- 1- Fiche d'inscription aux Récréapats
- 2- Autorisation parentale signée
- 3- Fiche sanitaire de l'enfant à remplir + copie des vaccins
- 4- Cotisation annuelle de 13 euros par famille
- 5- Le règlement en espèces, chèque ou chèque vacances
- 6- Attestation du quotient familial (CAF)

Attention places limitées à 24 enfants de 3 à 5 ans
et de 16 enfants de 6 à 10 ans
Par ordre des premiers arrivées des dossiers complets

Les soirées d'inscriptions :

Se feront **exclusivement** les :

- Jeudi 17 mai 2018 de 18h à 20h
- Mardi 22 mai 2018 de 18h à 20h
- Lundi 28 mai 2018 de 18h à 20h
- Vendredi 8 juin 2018 de 18h à 20h

dans la salle d'accueil du rez de chaussée de l'école primaire d'Andlau



Les Filopat's d'Andlau

Propose
un accueil de loisirs
Pour les enfants de 3 à 10 ans

Les Récréapats



Du 9 juillet au 3 août 2018



Centre de Loisirs à ANDLAU
Ecole Maternelle et Elémentaire
1 A rue de l'école 67140 ANDLAU

Directrices : Sabrina BONNET et Francine KINNBACHER
06.81.23.62.92 filopatsalsh@gmail.com

Du lundi 9 au Vendredi 20 juillet 2018



Cet été, c'est toi qui décide de qui tu veux être :

Artiste peintre, Jardinier ou Cuisinier, à toi de jouer !

Semaine du 9 au 13 juillet :

Micro en main, ça cartoon, recettes à essayer, n'oubliez pas les paroles,
Danse et chant, tu pourras faire ce qui te plaît et le montrer.

Atelier Cuisine
Atelier peinture
Atelier créatif
Atelier Danse

Jeux Musicaux
Spectacle
Exposition
Défilé

Les parents pourront apprécier les mets
et voir leurs enfants se donner en spectacle...



Semaine du 16 au 20 juillet :

Fleurs, Feuilles, Mousse, jardin, pique-nique, nous allons profiter de
l'extérieur pour jouer, fabriquer et construire nos petits ateliers.

Atelier peinture
Atelier Jardinage
Atelier artistique
Atelier découverte



Jeux extérieurs
Jeux collectifs
Bricolages à emporter
Sentier pieds nus

Du lundi 23 juillet au Vendredi 3 août 2018

Si toi aussi tu veux parler, raconter et faire découvrir tes histoires,

Viens interroger, enregistrer et écrire le " Journal de l'été "

Semaine du 23 au 27 juillet :

A travers des histoires, des contes, tu pourras si tu le souhaites,
Créer ta bande dessinée ou ton journal quotidien.

Contes et histoires

Musique

Atelier mimes

Kamishibai

Atelier d'écriture



Semaine du 30 juillet au 03 août :

Nous allons nous servir des sons et des bruits d'extérieur pour nous
ressourcer au calme.



Atelier dessins

Grand jeu "Nature"
Jeux extérieurs collectifs
Atelier Bricolage

Atelier Zen et Relaxation

SALON DES ARTS & DES JEUNES TALENTS

Du vendredi 29 juin au dimanche 01 juillet, que vous soyez artiste ou artisan, si vous avez envie de montrer à vos amis et concitoyens vos œuvres, vos travaux, vos créations ;

Que vous soyez chanteur, danseur, musicien, magicien, si vous avez envie de participer à l'animation sur scène ;

Que vous soyez peintre, sculpteur, verrier, maquilleur, si vous avez envie d'animer un atelier pour faire découvrir votre art ;

Que vous soyez riche d'une expérience dans le monde de l'art et de la création, si vous avez envie d'en parler au public ;

Ce week-end est pour vous.

Inscrivez-vous, inscrivez vos enfants. Dans une ambiance chaleureuse, conviviale et bienveillante, les artistes et artisans, quel que soit leur âge, pourront s'exprimer, s'exposer. L'association DOUANCES met en place cette plateforme de rencontre entre débutants et chevronnés, entre public et artistes pour fêter les talents.

Animations, ateliers, conférences, initiations, performances, spectacles, dans le cadre multifonctionnel qu'est le hall des sports et le Parc Richmond.

ACCUEIL DE LOISIRS pour les 7 à 14 ans :

Début	Fin	Objet	Tarif	Lieu
6 août	10 août	Stage GRAND JEU - 7 à 12 ans Inventer et créer un jeu, intérieur et extérieur Ateliers cuisine : l'Espagne dans votre assiette	20 € / jour 80 € la semaine	Hall des sports De 10h à 17h
10 août	Tous en piste pour le GRAND JEU Ouvert à tous sur inscription pour gérer les équipes		10 € la participation avec 1 goûter	Hall des sports De 14h à 17h
20 août	24 août	Stage – 7 à 12 ans JEUX DE SOCIETE & LOISIRS CREATIFS Ateliers cuisine : la cuisine asiatique	20 € / jour 80 € la semaine	Salle Arthus De 10h à 17h
24 août	Après midi CRÊPES ET DANSE PARTY Ouvert à tous sur inscriptions pour gérer l'accueil		10 € l'entrée avec 1 goûter	Salle Arthus De 14h à 17h
27 août	30 août	Stage A CHACUN SON HISTOIRE – 10 à 14 ans Prendre des photos et les travailler sur ordinateur Mise en page sur ordinateur pour impression couleur Décoration du livret imprimé – limité à 6 participants Ateliers cuisine : spécialités créoles	22 € / jour 75 € la semaine	Hall des sports De 10h à 17h
31 août	Sortie à Fraispertuis – 8 à 14 ans Sur inscription – 1 animateur pour 4 enfants Repas tiré du sac ou monnaie pour achat en boutiques		Journée : 50 € (entrée parc + transport et encadrement)	Fraispertuis Départ 9h

SERVICE AUX ANIMAUX

Pour cet été, comme toute l'année, réservez le séjour en hostellerie pour votre chat, prévoyez le planning de visites pour vos animaux à votre domicile.

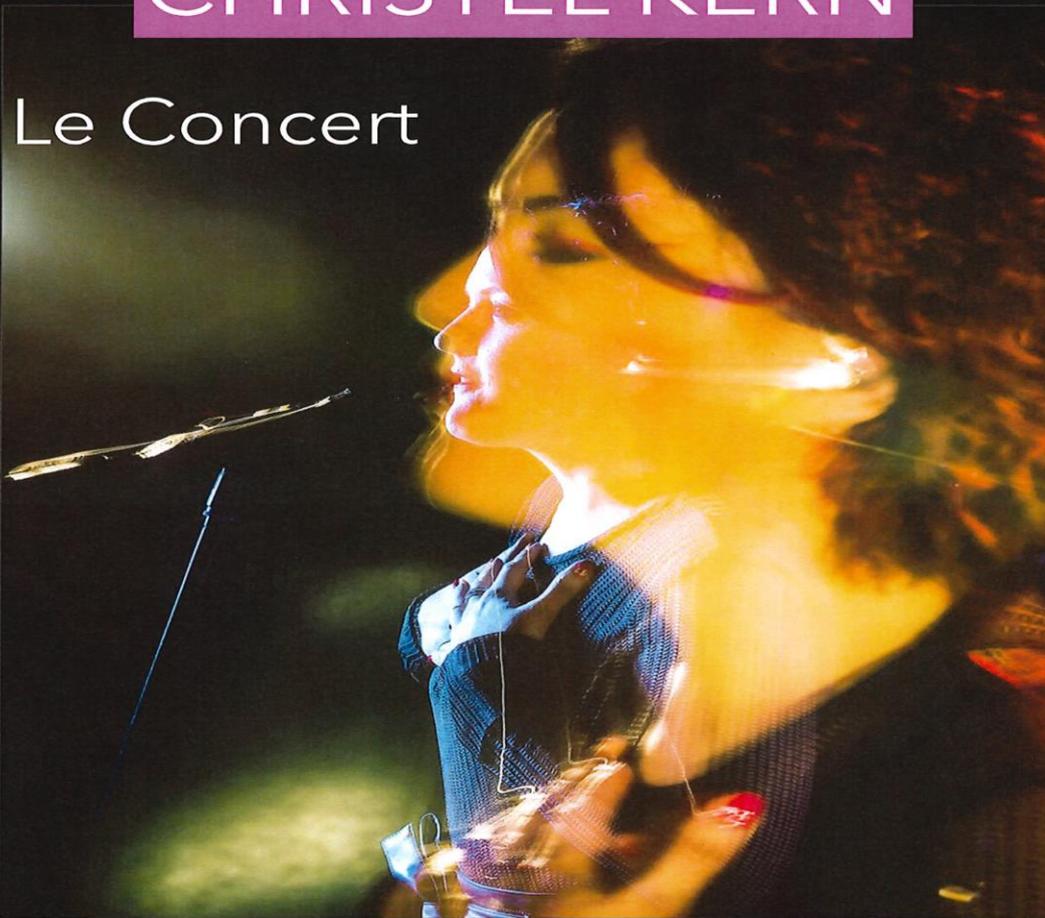
Contact : Agathe KERN-ZAHN au 06 98 18 93 85 et contact@douances.fr

*Festival Voix et Route Romane Dimanche 16 septembre 2018 17 h 00
Église Sts-Pierre-et-Paul*



Swithun !

Un saint, trois Furies et mille miracles à Winchester en l'an mil



CHRISTEL KERN

Le Concert

www.christelkern.com

avec la participation du Syndicat viticole d'Andlau

18 juillet 2018 à 20H30

SORTIE NOUVEL ALBUM

PLACE KLEBER STRASBOURG

Accès libre - centre ville

Photo A. Sorokopud - Ne pas jeter sur la voie publique - Siret : 49395833400010 -